

LE FIGARO

A X X MERCREDI 1^{er} DÉCEMBRE 1982 (N° 11 894) — Édition de 5 heures — PRIX : 3,50 F

MERCREDI 1^{er} DÉCEMBRE 1982

INFORMATIONS

RELIGION

Une interview de Mgr Alvaro del Portillo

L'Opus Dei : le spirituel rien que le spirituel

L'Opus Dei est devenue une prélature personnelle par décision de Jean-Paul II (nos éditions du 29 novembre). Quelles vont en être les conséquences sur la vie des 70 000 membres de l'œuvre fondée par Mgr Escriva de Balaguer dont le procès en béatification a été ouvert en février 1981 ? Quelle est la signification de cette décision ? Qu'en est-il du « pouvoir » de l'Opus Dei ? Président général de l'Opus Dei depuis la mort de Mgr Escriva de Balaguer en 1975, Mgr Alvaro del Portillo répond à nos questions.

Propos recueillis
par **Jean BOURDARIAS**

QUESTION. — Que signifie pour l'Institution que vous présidez le fait qu'elle ait été érigée en prélature personnelle ?

RÉPONSE. — Il ne s'agit que d'un changement de vêtement juridique : l'Opus Dei était un institut séculier de droit pontifical depuis 1947 ; il a été maintenant érigé en prélature personnelle. Ce changement a été réalisé à notre demande, déjà formulée par notre fondateur, afin que la figure juridique de l'Opus Dei corresponde à sa vie, à sa réalité sociale et à son esprit authentique de fondation, aspects pour lesquels la situation antérieure était inadéquate. Le nouveau cadre juridique fait clairement apparaître ce que sont les membres de l'Opus Dei : soit de simples fidèles laïcs, soit des prêtres séculiers.

Q. — Y aura-t-il des changements dans la façon d'agir de l'Opus Dei ou dans ses rapports avec les évêques et avec la curie romaine ?

R. — Rien ne changera sur ces points. Si ce n'est qu'avec l'aide de Dieu nous pourrions désormais travailler avec plus d'efficacité au service de l'Eglise, dans un moule juridique qui reflète mieux la nature de l'Opus Dei.

Cette transformation n'implique aucun changement de nos rapports juridiques avec les évêques et, concrètement, n'accorde pas à l'Opus Dei une plus grande autonomie vis-à-vis de la hiérarchie diocésaine, ce à quoi nous n'avons jamais prétendu. Dès 1947, l'œuvre était une institution de droit pontifical, ayant un gouvernement centralisé, la faculté d'incardiner ses propres prêtres et un statut lui garantissant les attributions juridiques nécessaires pour pouvoir réaliser son travail dans le monde entier, toujours en harmonie avec les droits légitimes des évêques diocésains. Je le répète : nous ne voulons pas, et nous n'avons jamais sollicité un statut d'exemption par rapport à la hiérarchie locale. Il ne faut chercher la raison du changement, comme je l'ai déjà dit, que dans le besoin d'accommoder le droit à la vie de l'Opus Dei.

Quant à la Curie romaine, nous dépendons maintenant de la Sacrée Congrégation pour les évêques et non de celle pour les religieux et instituts séculiers. C'est tout.

Nous travaillons au grand jour

Q. — Le fait pour l'Opus Dei de disposer d'une figure juridique adéquate le fera-t-il mieux connaître de l'opinion publique ?

R. — Je pense en effet qu'il sera désormais plus facile pour tout le monde de comprendre ce que nous sommes et ce que nous faisons. De toute façon, je vous rappelle que nous avons toujours travaillé au grand jour et avec les approbations des autorités ecclésiastiques et civiles. Nous avons toujours fait connaître nos activités, et les sièges de nos centres ont été entièrement ouverts à tout le monde. En outre, nous avons créé dans nombre de villes un bureau d'information qui fournit aux journalistes, et à toute personne intéressée, les données sur l'Opus Dei qu'ils désirent.

Nous ne faisons pas de propagande, avec des graphiques et des statistiques sur notre travail. Je respecte l'opinion contraire, mais je pense que ce n'est pas nécessaire pour un travail apostolique, un travail au service des âmes. Si nous les faisons, certains ne manqueraient pas de nous traiter de prétentieux.

Q. — Certains avancent deux raisons pour lesquelles l'Opus Dei est peu transparent : il ne fait pas connaître ses statuts et l'on ne sait pas quels sont ses membres. Que répondriez-vous à ces remarques ?

R. — Je répondrai simplement par la vérité, comme nous le faisons toujours. Les noms des di-

recteurs et des prêtres de l'Opus Dei sont publics dans tous les pays. En plus, tous les membres de l'œuvre font état de leur appartenance, sans vantardise, mais avec grand naturel, et ils sont toujours connus comme tels dans leur propre milieu ; c'est pourquoi tout le monde sait que quel-



Mgr Alvaro del Portillo, président général de l'Opus Dei, au cours d'un récent entretien avec Jean-Paul II.

qu'un est de l'Opus Dei s'il est connu dans son pays ou sur la scène internationale.

Pour les statuts, je répéterai que nous avons agi en accord avec les normes données par le Saint-Siège, tout comme les autres institutions de droit pontifical. A présent, après la longue étude pour notre transformation juridique, nous les remettrons, avec l'autorisation du Saint-Siège, à tous les évêques des diocèses où nous travaillons.

Q. — Quels sont les rapports entre l'Opus Dei en tant qu'institution et chacun de ses membres ?

R. — Les membres de l'Opus Dei s'engagent à s'efforcer de parvenir à la sainteté et à la répandre là où ils sont dans le monde, au moyen de leur travail professionnel et de leurs occupations quotidiennes. Afin de tenir cet engagement, ils ont droit à ce que la prélatrice les aide spirituellement de façon continue et exigeante. Cette formation est reçue individuellement ou en groupes restreints, sous forme de cours, causeries, récollections, etc.

De leur côté, tous les membres de l'Opus Dei cherchent à vivifier chaque jour leurs obligations temporelles par les pratiques religieuses nécessaires pour mener une vie contemplative au milieu du monde, comme notre vocation l'exige. Ce qui est original dans l'Opus Dei c'est l'esprit avec lequel tout ceci est mené à bien, dans une unité de vie solide : la foi professée fusionne avec le travail laïque que chaque membre réalise sous sa responsabilité personnelle.

Je précise pour terminer que chacun vit là où sa situation familiale, professionnelle, etc. le lui conseille. Et il organise librement son existence et son propre travail professionnel, dans lequel les directeurs de l'œuvre n'interviennent ni n'interfèrent. L'œuvre n'impose pas de façons rigides d'agir, ni d'horaires concrets. Il serait absurde d'essayer d'enfermer dans un carcan la vie de personnes si diverses qui vont d'une maîtresse de maison à un journaliste, en passant par un cultivateur ou un professeur d'enseignement secondaire, un industriel ou un agent de police.

Q. — L'on entend parler parfois du « pouvoir de l'Opus Dei » ou des postes importants que certains de ses membres occupent dans la société. Qu'en dites-vous ?

R. — Les membres de l'Opus Dei occupent dans la société les mêmes postes qu'ils auraient occupés par leurs propres mérites s'ils n'avaient pas appartenu à l'œuvre, celle-ci n'intervenant pas dans le travail professionnel de ses membres.

Par sa nature propre et parce que notre fondateur l'a disposé ainsi, l'Opus Dei, en tant qu'institution, ne peut pas posséder ni contrôler d'aucune manière des journaux, des banques ou d'autres entreprises à buts commerciaux, politiques, etc. Les seules activités collectives de la prélatrice consistent à aider spirituellement ses membres et, en des cas bien précis publiquement connus, à assumer la responsabilité de la formation chrétienne donnée dans des centres éducatifs ou de promotion humaine et dans d'autres activités à caractère d'assistance sociale.

L'influence de l'œuvre dans le monde est exclusivement d'ordre spirituel et se fonde sur l'effort de chacun de ses membres pour être un chrétien pleinement cohérent et pour répandre autour de lui, par sa parole et surtout par son exemple, la lumière et la doctrine du Christ.

Dans la vie de l'Opus Dei, tout le reste ne compte pas et ne nous intéresse pas. Je me rappelle ce que disait notre fondateur : si, à un moment donné, l'Opus Dei intervenait dans des questions temporelles, je serais le premier à m'en aller immédiatement de l'Œuvre... Et nous n'avons pas changé.

J. Bs.